Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1985)

Heft: 12: Initiative "pour le droit à la vie"

Rubrik: Quelques activités passées...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelques activités passées...

15 mars

Le 24 juin 1983 nous devions regretter (Cf. Inform'elles no 5) les directives du Service des arts et métiers et du travail concernant l'engagement de la main d'oeuvre étrangère qui indiquaient des salaires féminins, dans l'horlogerie, de 5 à 11 % inférieurs aux salaires masculins. Une remarque précisait toutefois, comme une garantie contre la discrimination, que "Dans les entreprises où hommes et femmes effectuent le même travail, c'est le tarif "homme" qui est applicable aux personnes des deux sexes". Le Service des arts et métiers s'était engagé à réduire l'écart peu à peu.

Ce 15 mars, de nouvelles directives concernant les salaires minimaux obligatoires de la main-d'oeuvre étrangère non qualifiée ont été édictées. Si une différence existe encore, le Service des arts et métiers précise qu' elle a été réduite d'un tiers, l'écart restant sera comblé au cours des deux prochaines adaptations. La remarque, s'agissant de l'exécution d'un travail identique, citée ci-dessus, accompagne toujours ces nouvelles directives.

Les différences de salaires (salaires féminins de 3 à 6,7 % inférieurs aux salaires masculins) sont réduites et nous nous en réjouissons. Nous attendons toutefois avec impatience les prochaines adaptations !

21 mars

Quelques apprenties avaient souhaité, au cours de notre campagne en faveur de la formation des jeunes filles, être mieux informées de leurs droits durant leur apprentissage. C'est ainsi que nous avons décidé d'organiser une séance d'information le 21 mars à Glovelier, laissant au groupe d'apprenties le soin de la préparer. L'une s'est chargée de présenter l'orateur et d'animer la soirée et une autre de réaliser l'affiche d'invitation qui fut distribuée dans les écoles, ou encore, d'imaginer quelques questions pour lancer le débat.

C'est Monsieur Roger Schindelholz qui présenta un exposé sur les droits et les devoirs des apprenti(e)s. Directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont, président de la Commission d'apprentissage du district de Delémont et président de la Conférence des Directeurs des écoles professionnelles du canton, Monsieur Schindelholz était la personne toute désignée pour présenter ce sujet, étant souvent confronté à ces problèmes.

Connaissant les conflits qui jaillissent parfois en cours d'apprentissage, Monsieur Schindelhòlz répondit très clairement et avec beaucoup de compréhension aux questions des participantes et participants... dommage qu'ils furent si peu nombreux, car l'occasion était belle de s'informer en profondeur et sur les problèmes personnels que chaque apprenti(e) peut rencontrer, face au contrat d'apprentissage, mais aussi face au contrat de travail futur.

16 avril

A cette date fut convoquée une conférence de presse à l'occasion de l'ouverture au public du Centre de documentation du BCF.

C'est en présence de Monsieur le Ministre Pierre Boillat, chef du Département de la Justice et de l'Intérieur, dont dépend le BCF, que Marie-Josèphe Lachat et Guite Aubry présentèrent aux journalistes le Centre de documentation.

Marie-Josèphe Lachat rappela le rôle important que joue l'information dans l'amélioration de la condition féminine et le rôle stimulateur qu'elle apporte.

Guite Aubry s'attacha au côté plus technique, à savoir : le système de classement, les fichiers, les possibilités de consultation et de prêt.

Pierre Boillat releva l'étape importante

franchie par le BCF en ouvrant ce Centre de documentation au public et qui, pourtant, ne représente qu'une petite partie du travail accompli depuis sa création.

Il releva en effet l'impact du travail du BCF dans les activités de l'administration et dans les projets législatifs, qu'il s'agisse de la désignation de commissions cantonales ou de la révision des dispositions concernant les allocations familiales.

Nous rappelons que le Centre de documentation du BCF est ouvert au public tous les jours pendant les heures de bureau et le lundi jusqu'à 20 h pendant la permanence. S'il s'agit d'une recherche dans un domaine précis, il est préférable de prendre rendez-vous auparavant. Les livres peuvent être empruntés et les revues et articles de presse consultés sur place ou photocopiés.

18 avril

"Les nouvelles pauvretés", tel était le thème de la 4ème rencontre organisée à Delémont, à cette date, par la CORAS (Conférence romande de l'action sociale).

Une salle comble, 450 personnes au moins, témoigne de l'universalité des problèmes soumis à notre réflexion.

Pour Serge Milano, économiste à Paris, il n'y a pas de "pauvres", il n'y a que des "pauvretés". Si le seuil de pauvreté peut être défini à partir du revenu, le dépassement de ce seuil, entraîne non seulement la perte du minimum vital monétaire, mais aussi la perte de toutes les autres ressources morales, sociales, professionnelles. Etre pauvre, c'est être relégué au plus bas de toutes les échelles . Cela provoque des exclusions qui ont tendance à se reproduire de génération en génération.

La crise actuelle révèle toute l'étendue de la pauvreté, la précarité du statut des travailleurs, même qualifiés, le chômage de longue durée, indemnités et aides de solidarité étant épuisées. Cette crise atteint des régions entières, forcées dès lors d'appliquer une stratégie défensive (économies, restrictions, etc....) qui aggrave encore le non-emploi, la diminution du pouvoir d'achat et l'augmentation du "devoir" d'achat (conséquence de l'éloignement travail-logement). La réduction de la durabilité des biens produits, contraint à une consommation forcée et par la suite à l'augmentation du crédit et à l'endettement.

Cette pauvreté relative et liée à la croissance économique touche de plus en plus toutes les classes de la société.

Le remède,difficile à préciser et à administrer, doit être une double action sur les conditions de la croissance économique (nouvelle politique de la durée du travail, du logement) et sur les conséquences de cette croissance (formation, diversification, répartition des compétences, etc.).

Mme Beyeler-von Burg, auteure "Des Suisses sans nom" travaille dans le Mouvement ATD-(Aide à toute détresse) - Quart Monde; elle s'est attachée, dans son ouvrage et son exposé, à faire connaître les plus pauvres, c'est-à-dire les familles complètement isolées, en marge du progrès, rejetées par la société et rendues coupables de leur situation. On admet difficilement, dit-elle, que des familles suisses et non des immigrés, vivent dans l'extrême pauvreté, alors on préfère dénoncer des tares héréditaires, la paresse, la débilité, l'alcoolisme...

L'augmentation de la paupérisation due au manque de formation, de travail, de logements, aux poursuites, crée une misè-

re de plus en plus profonde qui nous interpelle tous personnellement.

Que suis-je face à cette misère, que puis-je faire ? ATD Quart Monde analyse les demandes principales et urgentes des familles et donne écho à leurs revendications :

- les enfants demandent le droit à demeurer dans leur propre famille, le droit à l'instruction et à la formation;
- les adultes demandent le droit au travail, c'est-à-dire à ce qui leur permettrait de refuser l'assistance, la dépendance;
- les familles du Quart Monde demandent à vivre en paix, en famille, dans des logements convenables, avec des places de jeux pour les enfants.

L'exposé de Mme Beyeler fut avant tout un témoignage poignant et un appel dans le but de redonner aux familles les plus pauvres de Suisse une véritable identité et le droit à la parole pour que leur promotion soit enfin possible.

Guido Casetti, président de la Fédération des Syndicats chrétiens de Suisse, nous parle du chômage dans notre pays. Le taux de 1,2% relevé en mars 1985, paraît très bas relativement à celui des autres nations : Etats Unis 7,5%; Allemagne 9,4%; Italie 10,4%. Mais on "oublie" chez nous les chômeurs qui ont épuisé leur droit aux allocations, les travailleurs non déclarés, en majorité des femmes et les étrangers qu'on renvoie dans leur pays.

Les effets du chômage, très différents selon les cas, créent la dépendance, l'accoutumance et un certain désintérêt suivi de découragement. Le rôle des syndicats est de veiller à l'extension et à l'application des conventions collectives, d'établir avec le patronat des plans de prévoyance en cas de licenciements, de lutter également pour une meilleure formation professionnelle et, le cas échéant, pour un recyclage efficace des travailleurs.

La séance de l'après-midi était consacrée à une table-ronde avec les conférenciers et deux animateurs sociaux : Marie-Jo Glardon responsable à l'Hospice général de Genève et auteur de "Des pauvres dans Genève" et Chris Chilvers, sociologue au Centre protestant de Lausanne. Leurs expériences, leur témoignage et les questions écrites des participants ont animé la discussion.

La pauvreté n'est pas un concept abstrait, elle existe et entraîne l'insécurité et des phénomènes de dépendance. Les solutions sont difficiles à trouver et sont liées avant tout aux problèmes économiques, à la formation. Les ouvertures de l'assurance-chômage, les possibilités de recyclag ne sont pas assez utilisées. On ne domine encore actuellement aucun des problèmes posés par la robotisation, par le transfert des centres de décision, par le regroupement des entreprises, etc...

En résumé, aucune solution vraiment efficace n'est encore trouvée pour résoudre le problème de la pauvreté. Mais nous devons nous souvenir... efficacement... que dans chaque cas, chaque dossier, il y a un homme, une femme, votre frère, votre soeur... fut la conclusion de Pierre Boillat, journaliste, qui menait les débats.

23 avril

Cette séance du groupe Maternité/Paternité fut consacrée aux relations entre les petits enfants hors de la famille. La réunion a débuté par quelques infor-

mations d'ordre psychologique.

Ce qui caractérise la période qui précède l'âge logique (vers 7-8 ans), est l'extrême mouvance des relations. Les amitiés se font et se défont au hasard des circonstances. Les petits s'ignorent souvent, jouant côte à côte plutôt qu'ensemble, ce qui ne les empêche pas d'agir par imitation. Les exceptions existent bien sûr et on peut observer parfois une amitié tendre et durable.

Dans les groupes libres, les conflits sont fréquents entre les enfants de moins de 6 ans; ils semblent même être un élément important des relations. Les causes sont diverses, mais déterminées surtout par le fait que l'enfant est habitué à un autre mode de relation. Dans un groupe d'égaux, il doit apprendre à partager les jouets, l'attention de l'adulte, l'intérêt des autres, ainsi qu'à mesurer et restreindre son pouvoir. Mais les conflits naissent aussi de l'ambiguïté des sentiments du petit enfant, de sa difficulté à séparer l'"amour" et la "haine". D'où la fréquence de la situation "deux contre un", l'opposition à un troisième permettant le lien entre deux enfants.

Nous avons vu également l'importance du jeu, aimé pour l'activité qu'il suscite et non pour son résultat. Le langage prend une grande place aussi; il sert de support à l'action, qu'il enrichit et prolonge, plutôt que de moyen de communication.

Le débat qui suivit souleva de grandes questions :

- quelle socialisation de l'enfant ?
- dans quel but ?
- importance du processus ?
- que faire de l'enfant qui refuse les autres ?

Les participantes mirent en évidence l'intérêt d'une socialisation souple et spontanée, par l'organisation de groupes de quartier, par exemple, ou par un encouragement aux garderies informelles

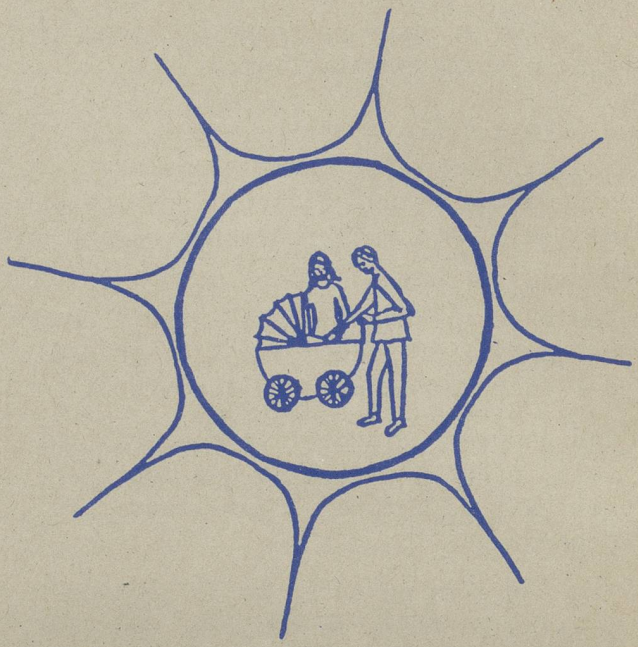

entre voisines. L'idéal semble être de stimuler les contacts de voisinage pour des échanges réguliers ou des gardes "coup de main". Et plusieurs personnes ont rappelé avec nostalgie les bandes d'enfants de leur jeune âge où l'on ne se séparait que pour aller manger et dormir.

Et si on l'appelait...

Après une séance du groupe Maternité/Paternité sur le sujet de l'Oedipe et de l'identité sexuelle des petits enfants, je me pose une question : "Qu'en est-il de l'identité de la petite fille ?" Elle n'a pas de sexe, sinon celui des anges ou celui des poupées. Ce n'est que plus tard, quand elle sera grande... Elle existera, enfin complète, grâce à l'homme, grâce au bébé qu'elle aura...

Peut-être ne le savez-vous pas, mais nous avons un organe sexuel, vivant, accessible, actif de façon permanente, depuis la naissance jusqu'à la mort. Tout comme le zizi dont on parle avec tant de facilité à nos fils, cet organe sert à faire pipi... et aussi à faire d'agréables chatouilles. Est-ce parce que le clitoris ne peut pas, lui, être exhibé, qu'on "oublie" de le nommer ? Chez nous, on ne le coupe pas, mais qu'y a-t-il derrière cet oubli ? L'égalité des sexes

est-elle possible tant que la fille n'entend pas son sexe nommé et reste à attendre d'exister... plus tard... ?

Il serait temps d'inventer un petit nom populaire à ce clitoris si souvent omis. Et si on l'appelait zaza ?

Marianne Golaz

26 avril

Guite Aubry prit part à l'apéritif offert par la Garderie des "Trois Pommes" à l'occasion de ses dix ans d'activité.

La présidente, Michèle Chèvre fit l'historique de la garderie : ses débuts dans les locaux de la Paroisse catholique de Delémont jusqu'à son installation dans la maison de l'Orangerie, mise à disposition par la commune.

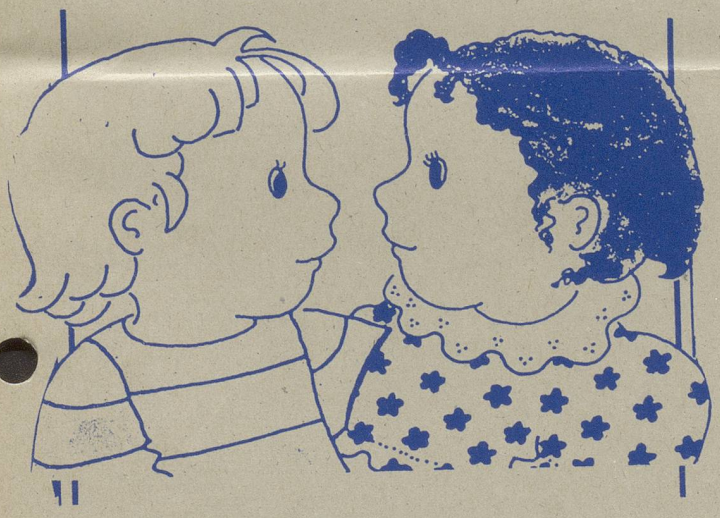

Les pionnières étaient là, les gardiennes actuelles, ainsi que Mesdames Mariette Brulhart, Andrée Bailat conseillères communales et Agnès Girardin responsable des crèches à domicile, participaient aussi à cet anniversaire.

Toutes furent unanimes à reconnaître et à relever la solidarité des responsables de la Garderie qui permit aux mères de Delémont de se décharger de temps à autre de leurs enfants en toute confiance et de s'accorder ainsi un peu de temps libre.

Bonne continuation et longue vie à la Garderie des "Trois Pommes".

7 - 14 mai

Le BCF avec le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes et le Comité d'action en faveur du nouveau droit matrimonial a invité le Professeur Jacques-Michel Grossen pour qu'il présente, en deux soirées, la révision du droit matrimonial. Celle-ci sera soumise à la votation du peuple et des cantons le 22 septembre prochain.

Monsieur le Professeur Grossen, président de la Commission d'experts chargée depuis 1957 de cette révision, avec sa simplicité et sa clarté coutumières, exposa ces nouvelles dispositions qui feront enfin des époux, des partenaires dans l'union conjugale.

Il s'attacha, le 7 mai, à définir les effets généraux du mariage, abordant la définition de l'union conjugale, le nom de famille et celui de l'épouse, la demeure commune, l'entretien de la famille, la part de "salaire" à libre disposition de l'époux qui voue ses soins au ménage ou aux enfants, la représentation de l'union conjugale, etc.... toutes dispositions qui réalisent l'égalité entre époux.

Le 14 mai, Monsieur le Professeur Grossen traita des régimes matrimoniaux et plus spécialement du régime légal ordinaire de la participation aux acquets, puis des problèmes liés à la liquidation du régime et aux successions.

Le nouveau droit matrimonial fera l'objet de notre prochain dossier; nous ne développons donc pas davantage ici ces innovations.